



Rapport d'activités 2023

**ARCINS
ARSAC
CUSSAC FORT-MÉDOC
LABARDE
LAMARQUE
LUDON-MÉDOC
MACAU
MARGAUX-CANTENAC
LE PIAN-MÉDOC
SOUSSANS**

Médoc Estuaire
Communauté de Communes



26

Médoc Estuaire

Communauté de communes

Présentation	p 4
Editorial	p 5
2023 moments fort	p 6

Ressources humaines et financières

La Communauté de Communes

Ressources humaines	p 8
Ressources financières	p 10

Tourisme et Développement économique

Investir pour l'avenir

Tourisme	p 25
Développement économique	p 27

Ingénierie, infrastructures et réseaux

Participer à l'aménagement du territoire

Patrimoine / voirie	p 23
---------------------	------

Services à la population

Vivre le territoire au quotidien

Services au public	p 13
Cohésion sociale : portage des repas	p 17
Cohésion sociale : police intercommunale	p 18

Environnement - Déchets Eau - Assainissement

Agir pour un développement durable du territoire

Environnement et déchets	p 20
Eau et assainissement	p 22

Sommaire

Rapport

d'activités

2023

Le territoire de la Communauté de Communes Médoc Estuaire

10 COMMUNES
174 KM²
29 964 HABITANTS*

* Au 1^{er} janvier 2023. Source INSEE



Les compétences

Pour gagner en cohérence et efficacité, pour mettre en commun leurs moyens humains, techniques et financiers, 11 communes ont constitué en 2002 un Etablissement Public de Coopération Intercommunale : la Communauté de Communes Médoc Estuaire.

Désormais cette entité intervient pour le compte des 10 communes (création de la commune nouvelle Margaux-Cantenac en janvier 2017) dans les domaines de compétences qui lui sont confiés.

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES	COMPÉTENCES OPTIONNELLES	COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES
Aménagement de l'espace Développement économique dont la promotion du tourisme Aire d'accueil des gens du voyage Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés GEMAPI Eau/Assainissement	Environnement Politique du logement et du cadre de vie Voirie communautaire Equipements Action sociale d'intérêt communautaire Défense incendie	Petite enfance, enfance et jeunesse Aménagement numérique Politique de sécurité Aménagement de la façade estuarienne Participation aux politiques contractuelles



2023, l'action communautaire tournée vers l'avenir

L'année 2023 a débuté dans un climat de conflit et tensions en Europe empreint d'incertitude et d'une relative fébrilité qui se ressent jusque dans notre quotidien. Pourtant, à rebours, l'action de la Communauté de Communes s'est résolument inscrite dans une perspective d'avenir.

En effet, dès le 1^{er} janvier, les ménages ont été invités à faire évoluer leur pratique de tri des déchets et adopter le nouveau bac jaune qui doit désormais accueillir tous les emballages en plastique, métal et carton, ainsi que tous les papiers : une mesure salubre en faveur de l'environnement.

En outre, la collectivité s'est engagée dans 3 projets stratégiques aux conséquences visibles à moyen et long termes.

Ainsi, la CTG (Convention Territoriale Globale) succède au CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) qui régissait les modalités d'accompagnement technique et financier de la CAF et de la MSA sur la politique communautaire enfance/jeunesse. La CTG interviendra d'ailleurs sur un champ élargi de l'action sociale, qu'elle soit communautaire ou communale. Après un travail soutenu, elle a été signée par l'ensemble des partenaires, y compris les 10 communes. La prochaine étape sera la déclinaison opérationnelle.

Par ailleurs, la collectivité a poursuivi sa tâche relative à l'élaboration des schémas de l'eau potable et de l'assainissement collectif. Ces documents prospectifs constitueront une ressource essentielle pour l'EPCI mais surtout pour les communes, pour la mise en œuvre de leur politique d'aménagement et d'urbanisme.

Enfin, les 4 EPCI médocains ont décidé de jouer collectivement sur le sujet des mobilités en choisissant de se réunir pour la réalisation d'un schéma cyclable à l'échelle du Médoc, formellement initié en fin d'année.

Se projeter en confiance vers l'avenir n'est envisageable que si les fondations sont solides. A cet égard, je ne peux que me réjouir au constat d'une situation financière qui, bien que toujours fragile, s'est très sensiblement améliorée grâce à l'effort de tous, augurant de conditions plus favorables à venir pour porter nos ambitions.

J'aurais pu évoquer d'autres dossiers ou actions importants, accompagnés au quotidien par les agents de notre intercommunalité. Je vous laisse les découvrir au fil des pages qui suivent.

Didier MAU ●

Président de la Communauté de Communes Médoc Estuaire



2023 m

Janvier

Mise en place des nouvelles consignes de tri

Le début de l'année est marqué par l'entrée en vigueur de l'extension des consignes de tri. Désormais, à compter du 1er janvier 2023, tous les emballages en plastique, métal et carton ainsi que tous les papiers se trient dans le nouveau bac jaune distribué à l'ensemble des ménages du territoire. Un geste essentiel pour l'environnement et un enjeu financier pour la collectivité.



Février

Les modalités de réservation et de badgeage pour les accueils de loisirs se simplifient

Dès les vacances de printemps, de nouvelles dispositions s'imposent aux parents souhaitant inscrire leur(s) enfant(s) à l'un des accueils de loisirs de la collectivité. Afin de faciliter les inscriptions et la communication avec les équipes d'animation, les réservations s'opèrent désormais en ligne via l'accès numérique au Portail Famille. En parallèle, l'ensemble des sites s'est doté de tablettes pour une gestion plus efficace et dématérialisée des entrées et sorties.

Juin

Réunion EPCI/communes sur l'élaboration du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS)

Le 26 juin, une réunion est organisée, réunissant la Communauté de Communes et ses 10 communes membres afin de lancer un travail collectif d'élaboration d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS), outil visant à organiser la solidarité et préparer la réponse intercommunale au profit des communes membres face aux situations de crise.



Septembre

Nouvelle collaboration à l'échelle médocaine en matière de développement économique

Lors de sa réunion du 28 septembre, le Conseil Communautaire valide l'engagement de la collectivité auprès des Communautés de Communes du Médoc dans l'organisation d'un programme d'accompagnement des TPE du territoire. Largement soutenu par l'Etat et la Région Nouvelle-Aquitaine, ce programme consiste prioritairement en la réalisation de bilans conseils personnalisés, notamment sur le volet Ressources Humaines et un soutien à l'investissement productif.



moments forts



Mars

Médoc Estuaire collabore à l'élaboration d'un schéma cyclable à l'échelle du Médoc

Lors de sa réunion du 30 mars, le Conseil Communautaire valide l'engagement de la collectivité au côté des autres Etablissements Publics de Coopération Intercommunale médocains pour la réalisation d'un schéma cyclable à l'échelle de la presqu'île. Ce schéma doit fixer les ambitions à court, moyen et long termes en matière d'aménagements cyclables.

Avril

De nouvelles filières de collecte séparée organisées sur les déchèteries

Suite à la décision du Conseil Communautaire lors de sa réunion du 30 mars, de nouvelles filières de collecte séparée sont organisées sur les déchèteries communautaires : articles de bricolage et jardin thermiques et non thermiques, jouets. Ces nouvelles filières permettent d'optimiser le recyclage de ces matériels au sein de structures spécialisées, notamment aptes à valoriser certains métaux rares.

Juin

Festi'Familles est de retour !

Après une interruption de 4 ans suite à la pandémie de COVID-19, Festi'Familles signe son grand retour en ce 10 juin sur la plaine des sports d'Arsac. Informations et divertissements sont proposés aux enfants et à leurs familles, venus en nombre en ce samedi ensoleillé.



Novembre

Elaboration du schéma eau potable : importante réunion de restitution

En ce 26 novembre, est organisée la réunion de restitution de la phase 2 de l'élaboration du schéma eau potable. Il s'agit de la validation d'une étape essentielle puisque sont présentés différents scénarios de fonctionnement futur du réseau d'adduction d'eau potable du territoire. En parallèle, l'élaboration du schéma de l'assainissement collectif, lancé plus tardivement, se poursuit, l'objectif étant la livraison des deux documents prospectifs courant 2024.



Décembre

Signature de la CTG (Convention Territoriale Globale)

Après une année de travail soutenu et de nombreux temps d'échange associant intercommunalité et communes, le premier temps d'élaboration de la CTG s'achève avec la livraison d'un diagnostic exhaustif, véritable portrait social de territoire, et la définition de grands enjeux stratégiques territoriaux qui seront ultérieurement déclinés en actions opérationnelles à caractère social au profit des habitants. La finalisation de cette première étape conduit à la signature de la CTG avec l'Education Nationale, la CAF, le SDJES, la MSA, les Francas de Gironde et la Ligue de l'enseignement de Gironde le 30 novembre.





La Communauté de Communes



5 agents

- 1 Directrice des Ressources Humaines
- 1 Assistante RH
- 1 Gestionnaire de paie et administrative
- 1 Gestionnaire RH
- 1 Assistante de prévention

RESSOURCES HUMAINES



QUELQUES CHIFFRES CLÉS :

Médoc Estuaire compte au 31/12/2023 :

226 agents

dont 152 fonctionnaires (62%)
et 74 contractuels (36%)



A temps complet : 160 agents

Non complet : 66 agents

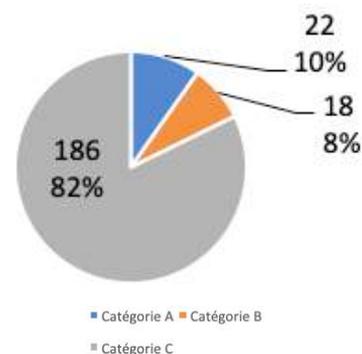
Dont :

Temps partiel : 5 agents

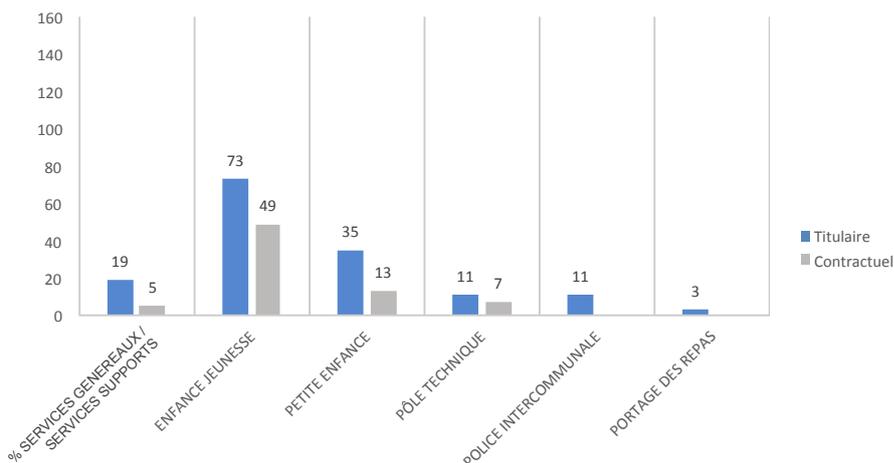
Disponibilité : 17 agents

Congé parental : 1 agent

Répartition des effectifs par catégorie hiérarchique



Répartition H/F des agents par service au 31/12/2023





Budget

7 721 890 €, soit **41,6 %** du budget de fonctionnement global (montant qui comprend les charges de personnel et les frais assimilés = rémunérations et charges, assurance du personnel, reversement aux communes et à SOS Emploi Médoc des mises à disposition de personnel, cotisation au CNAS, médecine du travail et autres charges sociales).



Mouvements de personnel

12 arrivées sur emplois permanents (maintenance, déchets, eau/ assainissement, RH, marchés publics, finances, petite enfance, enfance-jeunesse).

13 départs sur emplois permanents (déchets, finances, police, petite enfance, enfance-jeunesse).



Gestion des carrières

73 agents ont bénéficié d'au moins un avancement d'échelon.

16 agents ont bénéficié d'un avancement de grade. 1 agent a été nommé suite à concours et 1 agent a été nommé par promotion interne.

Action Sociale

Adhésion de la CdC au **CNAS (Comité National d'Action Sociale)** pour une offre unique et complète de prestations au bénéfice des agents.

207 agents bénéficiaires.

43 074 € : montant annuel de l'adhésion.



26 988 € de prestations versées (rentrée scolaire, Noël des enfants, naissance, mariage, ...) et **3 349 €** d'avantages (billetterie, prêts, avantages sur séjours voyages...).

Participation financière de la CdC à la **mutuelle** pour les agents dont le contrat est labellisé et participation pour la **prévoyance (10 679 €** sur l'année).

Formations

114 formations CNFPT suivies

17 formations suivies hors CNFPT : BAFA (8), BAFD (1), BPJEPS (2), surveillant de baignade (6), sensibilisation sur le handicap pour les animateurs, formation transversale avec l'Education Nationale sur le projet PHARE (lutte contre le harcèlement à l'école) pour les animateurs, manipulation des extincteurs, informatique/réseaux...



À RETENIR

En matière de prévention :

- Mise en place de la démarche QVCT (Qualité de Vie et des Conditions de Travail), avec un diagnostic établi suite au retour de 126 questionnaires d'agents, 12 réunions de travail du comité de pilotage et rédaction de 18 fiches actions dont la mise en œuvre a commencé pour certaines en 2023. Ceci dans le but d'optimiser les conditions de travail des agents.
- Document unique : la mise à jour se poursuit. Nomination de « personnes relais prévention » dans chaque structure ou établissement afin de communiquer et d'assister les chefs de service et l'assistante de prévention sur le terrain. Le travail avec les personnes relais doit débuter en 2024.
- Campagne sécurité : mise en place d'exercices incendie dans les établissements communautaires et les locaux utilisés par les agents CdC ; formation à la manipulation des extincteurs dans les bâtiments ; formation de formateur SST (Sauveteur et Secouriste du Travail) validée par l'assistante de prévention et habilitation de la Communauté de Communes, afin de former les agents en interne dès 2024.



3 agents

- 1 Directrice
- 2 Comptables

RESSOURCES FINANCIÈRES



Les budgets

L'activité de la Communauté de Communes est retracée dans différents budgets en fonction des activités réalisées :

- **Le budget principal.**
- **Les budgets annexes liés au développement économique** (ces budgets sont transitoires et disparaissent une fois l'opération réalisée) :
 - ▶ Zone d'activités Aygue Nègre - Ludon-Médoc
 - ▶ Zone d'activités Terre de Pont - Arcins
 - ▶ Zone d'activités Le Cartillon - Lamarque
- **Les budgets annexes liés aux services publics** à caractère industriel et commercial qu'elle gère en direct ou par l'intermédiaire d'un délégataire :
 - ▶ Adduction d'eau potable (gestion confiée à un délégataire)
 - ▶ Assainissement collectif (gestion confiée à un délégataire)
 - ▶ Assainissement non collectif.
- **Le budget GEMAPI** lié au risque inondation, alimenté par la taxe du même nom.

Le budget principal / Le fonctionnement

Les dépenses du budget principal 2023 :

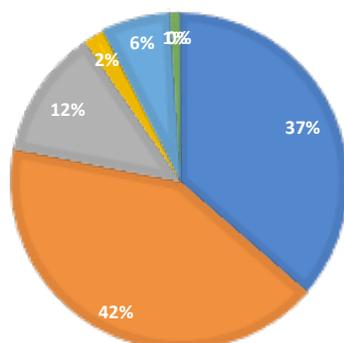
Dépenses de fonctionnement : 18 542 400€ (Source : Grand livre comptable 2023)

+ 6,56 % (par rapport à 2022)

L'augmentation conséquente des dépenses de fonctionnement s'explique principalement par :

- ▶ L'augmentation de **+10 % des dépenses de fonctionnement général** s'explique par l'augmentation des coûts de nos traitements des déchets (+8%) mais également par l'augmentation importante des coûts de l'énergie (+70% sur l'électricité et +20% chauffage). Enfin en 2023, 244 K€ de travaux de voirie ont été réalisés.
- ▶ Par ailleurs les **charges de personnel ont augmenté de +5.86%** avec l'impact des augmentations des points d'indices (+3.5 % au 1^{er} juillet) et du SMIC.

Dépenses de fonctionnement 2023



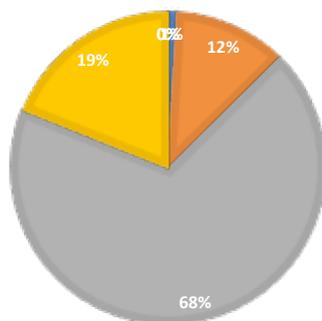
011 - Charges à caractère général: 6,7M€
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections: 0,4M€
67 - Charges exceptionnelles: 0,01M€
012 - Charges de personnel et frais assimilés: 7,7M€
65 - Autres charges de gestion courante: 1,1M€
014 - Atténuations de produits: 2,3M€
66 - Charges financières: 0,147M€

Les recettes du budget principal 2023 :

Recettes de fonctionnement : 19 243 295 €

+6,82% (par rapport à 2022)

Cette augmentation des recettes est essentiellement portée par l'évolution des recettes de prestations famille notamment sur les services au public de l'enfance (+14 % par rapport à 2022), ainsi que par l'augmentation mesurée des taux de fiscalité (+6%).



Recettes de fonctionnement 2023

- 013 - Atténuations de charges: 0,176M€
- 74 - Dotations et participations: 3,6M€
- 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses: 2,3M€
- 75 - Autres produits de gestion courante
- 73 - Impôts et taxes: 13,2M€
- 77 - Produits exceptionnels: 0,0M€

Evolution des dépenses et recettes depuis 2017



Le budget principal / L'investissement

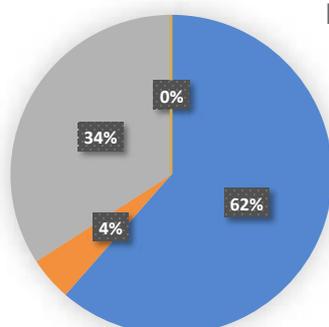
Dépenses d'investissement : 907 015 €

Les dépenses d'investissement de **349 775€** (hors remboursements de prêts) est en retrait par rapport à 2022 (- 62.5%) et ont permis principalement cette année l'acquisition du matériel de la Micro-Folie dans le cadre de la compétence tourisme, ainsi que de poursuivre la fourniture et renouvellement des bacs déchets.

Recettes d'investissement : 470 553 €

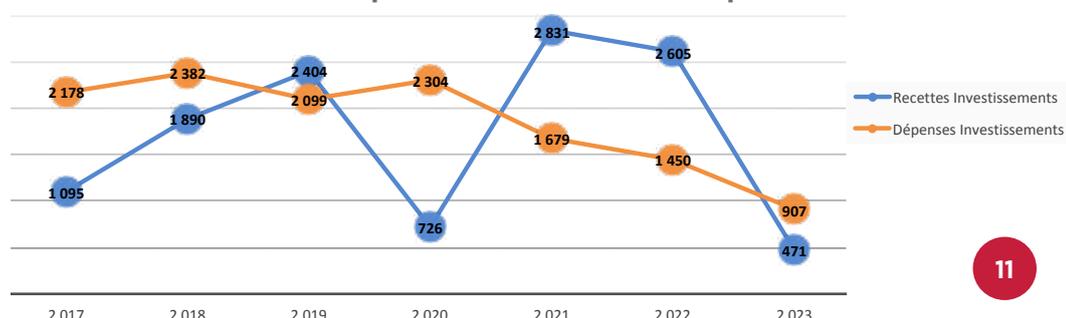
Le niveau des recettes en retrait porte essentiellement sur les recettes d'ordre

Dépenses investissement 2023



- 16 - Emprunts et dettes assimilées : 0,6M€
- 20 - Immobilisations incorporelles
- 21 - Immobilisations corporelles : 0,3M€
- 26 - Participations et créances rattachées à des participations : 0M€

Recettes et dépenses d'investissement depuis 2017



L'endettement (source : Finance Active)

→ **5670 K€** : encours de la dette du budget principal, soit **195€ par habitant** d'endettement (équivalent à la moyenne constatée pour les collectivités similaires (190 €/hab)).

→ **5,1 années** : capacité de désendettement.

Elle mesure en nombre d'années le temps qu'il faudrait à la collectivité pour effacer totalement son encours de dette si elle utilisait pour ce faire l'intégralité de son épargne brute (1 093k€) (aussi appelé ratio de solvabilité). Elle est en deçà du niveau d'alerte normalisé à 12 ans.

Les budgets annexes eau potable et assainissement collectif : éléments de cadrage

Ces budgets obéissent à des règles particulières. En effet, les recettes sont issues quasi exclusivement des factures acquittées par les usagers du service. Ces recettes permettent :

- ▶ La rémunération du délégataire en charge de la gestion du service,
- ▶ La rémunération des agents communautaires affectés au service,
- ▶ Le financement des investissements (renouvellement, extension des réseaux, stations, postes de relevage...) qui restent portés par la collectivité. Ce financement peut être abondé par des subventions.



Eau potable 2023 (source : Compte administratif 2023 et Finance Active)

Dépenses d'exploitation (a)	Recettes d'exploitation (yc solde antérieur) (b)	Autofinancement (b-a)	Dépenses d'investissement (yc remb. Capital emprunts)	Encours emprunts en fin d'exercice	Capacité de désendettement
2 432 K€	2 158 K€	-273 K€	814 K€	1 639 K€	4.21 ans



Assainissement collectif 2023 (source : Compte administratif 2023 et Finance Active)

Dépenses d'exploitation (a)	Recettes d'exploitation (yc solde antérieur) (b)	Autofinancement (b-a)	Dépenses d'investissement (yc remb. Capital emprunts)	Encours emprunts en fin d'exercice	Capacité de désendettement
3 337 K€	3 213 K€	-123 K€	1 821 K€	5 289 K€	4.32 ans



Services au public Petite enfance



49 agents

- 1 Coordonnatrice petite enfance
- 5 Directrices
- 4 Adjointes
- 39 Agents petite enfance

Les Relais Petite Enfance (RPE) et les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)



QUELQUES CHIFFRES CLÉS :

L'accueil des enfants

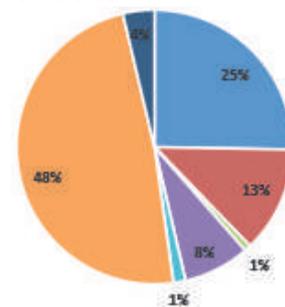
	Places agréées	Enfants accueillis en 2023	Enfants accueillis bénéficiaires de l'AEEH*	Enfants accueillis sous le seuil de pauvreté	Enfants accueillis dont un des parents est engagé dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle
A Petits Pas	30	55	0	2	6
Petits Bouchons	20 accueils réguliers / 10 accueils occasionnels	57	0	8	2
Picoti	9	18	0	4	0
Les Milous	10	23	0	5	0
TOTAL	79	153	0	19	8

*AEEH : Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé.

Satisfaction des familles suite à leur demande d'inscription en EAJE

	2023	2022	2021	2020	2019
Demandes présentées en commission d'attribution	110	101	67	94	110
Places accordées dans les 4 EAJE suite à la commission	36	36	39	42	36
% satisfaction	32,7%	35,6%	58,2%	45%	33%
Evolution des demandes par rapport à l'année précédente	+9%	+50%	-28,7%	-14,5%	+10%

Répartition du coût d'une place en crèche en 2023



- Participations familles
- CAF (P50)
- MSA
- CAF (CTG)
- CAF (bonus inclusion)
- Participation CDC
- Remboursement communes

L'accueil individuel fin 2023 sur le territoire de la CdC

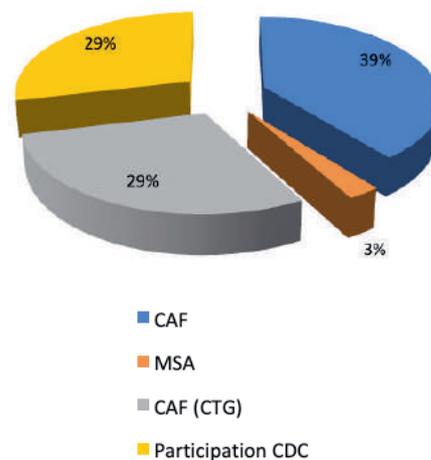
AM*	Places chez les AM
249	878

MAM ** sur le territoire	Places en MAM
15	128

*AM : Assistant Maternel ** MAM : Maison d'Assistants maternels

Synthèse globale activité RPE en 2023	RPE Macau	RPE Le Pian
Les ateliers		
Ateliers réalisés	54	34
Ass.mat. différents ayant fréquenté les ateliers	52	31
Enfants différents ayant fréquenté les ateliers	167	82
Ateliers inter-relais réalisés (jardinage, poney-club, motricité, éveil musical, bébés danseurs, contes et magie, pique-nique et spectacles)	40	
Les familles		
Familles différentes ayant contacté le Relais Petite Enfance	-	45
Familles qui ont été reçues en rendez-vous	22	2

Répartition du coût des Relais Petite Enfance en 2023



À RETENIR

- **Poursuite des passerelles crèches/écoles et crèches/accueils de loisirs** : Afin d'accompagner au mieux les enfants qui feront leur rentrée à l'école maternelle, les 4 crèches du territoire organisent, en fin d'année en prévision de la rentrée, des temps de passerelles avec les écoles et les accueils de loisirs.
- **Semaine de la petite enfance** : Toutes les structures ainsi que le Relais Petite Enfance se sont mobilisés afin de proposer un programme varié à destination des enfants et des familles (des activités à destination des enfants, des ateliers parents/enfants, des cafés parents, une conférence) à l'occasion de la 10^{ème} édition de la semaine nationale de la Petite enfance. Cet événement hautement populaire relie les enfants, les familles, les professionnels de la petite enfance autour du thème du pop art, ce mouvement artistique qui explore l'extraordinaire dans notre quotidien.
- **Poursuite des actions d'accompagnement à la parentalité initiées en 2021** : Différentes conférences et ateliers ont été organisés en 2023 :
 - Organisation de 2 conférences sur la thématique des écrans et sur les règles et limites auprès des jeunes enfants (69 participants).
 - Atelier de 7 séances "com@dos" (10 familles)
Les questionnaires de satisfaction ont montré un retour positif et un besoin des familles pour participer à d'autres actions et si possible à des temps d'échanges entre parents (café des parents...).



125 agents

- 1 Chargé de coopération
- 1 Chef de service enfance-jeunesse
- 1 Correspondant RH
- 8 Directeurs de structures
- 5 Adjoints éducatifs et pédagogiques
- 109 Animateurs
- 12 Agents communaux mis à disposition

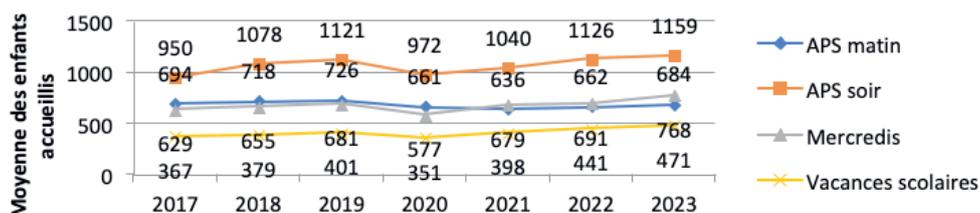
Les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) 3-11 ans et les Actions Jeunes 11-17 ans



QUELQUES CHIFFRES CLÉS :

L'accueil des enfants et jeunes

Evolution de la fréquentation des ACM de 2017 à 2023

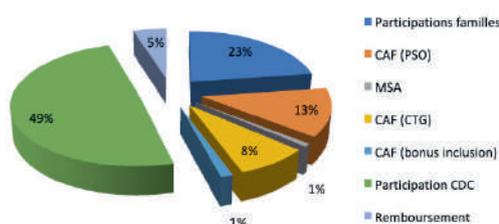


Après une baisse significative en 2020 liée au contexte de crise sanitaire, les effectifs d'enfants accueillis au sein des accueils de loisirs continuent leur hausse en 2023. Ainsi, le nombre d'enfants accueillis sur l'accueil périscolaire du soir n'a jamais été aussi élevé avec **1159 enfants** présents en moyenne. Les accueils périscolaires du soir sont ainsi les temps les plus demandés par les familles, contrairement aux accueils périscolaires du matin qui sont moins sollicités (**684 enfants** accueillis en moyenne).

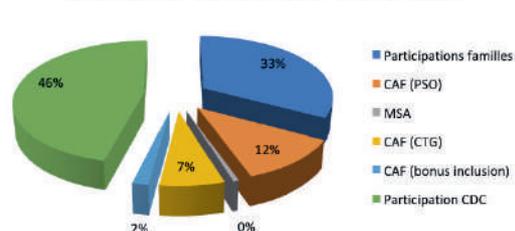
La fréquentation des mercredis est également soutenue et en constante augmentation avec **768 enfants** accueillis en moyenne sur l'ensemble des 6 accueils de loisirs.

Répartition du coût en APS et en ALSH

Répartition du coût d'une place en APS en 2023



Répartition du coût d'une place en ALSH en 2023

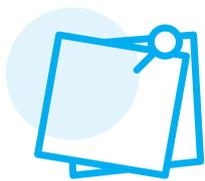


Actions jeunes :

- ➔ **38 jours** d'activités durant toutes les vacances et en itinérance sur 3 communes différentes (Arsac, Cussac Fort-Médoc et Macau).
- ➔ **70 jeunes** ont fréquenté ces temps de passerelles (12 jeunes/jour en moyenne)
- ➔ **Suspension du service des actions jeunes** à compter de septembre 2023 suite à la mobilité en interne de la directrice.

Les Actions Jeunes sont actuellement en pleine restructuration. La volonté politique de déploiement d'actions à destination de la jeunesse du territoire est forte et a été réaffirmée dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle Convention Territoire Globale et du futur Projet Educatif Territorial.

Différentes pistes ont été évoquées et un plan d'actions est actuellement à l'étude.



À RETENIR

► **La Convention Territoriale Globale (CTG) et le Projet Educatif de Territoire (PEDT) :**

Le 30 novembre 2023, la Communauté de Communes et les 10 communes du territoire ont signé avec leurs partenaires (Éducation Nationale, CAF, SDJES, MSA, Francas de Gironde, Ligue de l'enseignement de Gironde) une convention fixant des actions prioritaires dans le cadre de leur politique sociale et familiale. Cette convention permettra de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants, non seulement dans les champs de compétence liés à la petite enfance, l'enfance et la jeunesse mais bien au-delà. En parallèle, la Communauté de Communes Médoc Estuaire mène un Projet Educatif de Territoire Intercommunal, qui, hormis le fait de donner un lien et un sens entre les actions périscolaires/extrascolaires et l'Éducation Nationale, conditionnera l'accès à des aides financières supplémentaires et permettra enfin d'adhérer au label qualité « Plan Mercredi ».

Pour mener à bien ces différents projets, une restructuration de la direction du Pôle Service au Public a été mise en place courant 2023, avec la transformation du poste de coordonnateur enfance-jeunesse en chef de service enfance-jeunesse et la création d'un poste de chargé de coopération CTG/PEDT.

La volonté politique affirmée lors du conseil communautaire de juin 2023 de mettre en place une démarche participative et transversale a été le fil conducteur sur cette année 2023 : création d'un COPIL qui s'est réuni à 4 reprises (composé de partenaires institutionnels, d'élus communaux, d'agents la Communauté de Communes) ; organisation de plusieurs Comités Techniques en juin et novembre 2023 réunissant une diversité d'acteurs (partenaires institutionnels, DGS des communes, agents communautaires, parents d'élèves...) ; élaboration d'un portrait social de territoire par un cabinet d'étude en sociologie à partir d'un diagnostic, d'interviews de personnalités stratégiques et d'un questionnaire habitants en ligne auquel ont répondu plus de 900 habitants du territoire. Différents enjeux socioéducatifs ont ainsi émergé de ces travaux et ont été regroupés en 3 socles : « Le parcours de l'enfant 0-17 ans » (regroupant les enjeux de la petite enfance / l'enfant de 3 – 11 ans / le soutien à la jeunesse), « Vivre ensemble » (regroupant les enjeux autour du handicap et de la parentalité), « Bien vivre sur le territoire » (regroupant les enjeux autour des transports/la mobilité (dont les pistes cyclables) / le logement (dont l'OPAH))

► **Le programme PHARE :** Les équipes d'animation de la Communauté de Communes ainsi que des agents communaux et les enseignants des écoles d'Arsac, Soussans et Arcins ont été formés conjointement par les services de l'Éducation Nationale et du Service Départemental de la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports. Cette formation partagée a comme objectif de prévenir les faits de harcèlement scolaire, périscolaire, extrascolaire et travailler conjointement sur la prise en charge des victimes-témoins et auteurs de ces faits. Elle se déroule en 2 temps : une première session a eu lieu en septembre 2023 sur les communes d'Arsac et de Soussans et a permis de former 45 agents communautaires et communaux. Une seconde session aura lieu en 2024. Ce parcours de formation se poursuivra ensuite en 2024-2025 avec le reste des équipes et établissements du territoire.

► **Poursuite du projet culturel « art et nature » :** Initié en 2019, ce projet de territoire a permis de mettre en synergie différents acteurs (les accueils de loisirs la Communauté de Communes, l'Éducation Nationale, les bibliothèques du territoire et la Bibliothèque Départementale, la Communauté de Communes Médullienne et la Scène nationale Carré Colonnes). Avec pour objectif de favoriser l'ouverture artistique et culturelle des enfants médocains, ce partenariat a été reconduit en 2022 pour 3 nouvelles années scolaires autour de thèmes permettant une approche culturelle composée de spectacles, d'ateliers, de sorties... L'idée est de mêler le côté artistique, imaginaire, en créant un parcours culturel pour les enfants des sections élémentaires. Une journée de formation-sensibilisation a ainsi été proposée en 2023 aux animateurs référents sur ce projet en transversalité avec les enseignants et bibliothécaires. Différents ateliers et spectacles ont ainsi été proposés aux enfants fréquentant les 6 accueils de loisirs avec une présentation de tous les travaux lors du festival Echappée Belle en juin 2023.

► **Festi'Familles :** Après plusieurs années de pause en raison du COVID, relance de la manifestation Festi'Familles le 10 juin 2023 à Arsac. Ce festival a permis de rassembler plus de 400 personnes. Cette journée a été organisée et animée par les agents du Pôle Service au Public.

► **Simplification des modalités de réservation et de badgeage au sein des accueils de loisirs :**

Suite au déploiement d'un Portail Famille en décembre 2022, les familles peuvent depuis février 2023 réserver leurs places pour les mercredis et les vacances directement en ligne via le Portail Famille. Depuis mars 2023, les modalités d'enregistrement des arrivées et départs des enfants sur les différentes structures ont été simplifiées puisque ils sont saisis directement par les équipes sur des tablettes (plus de badge).



4 agents

- 1 Chef de service à mi-temps
- 2 Agents chargés du portage de repas à temps plein
- 1 Agent chargé du portage à mi-temps

Un service de proximité fortement sollicité qui répond aux attentes



SERVICES PROPOSÉS

Le service Portage de repas, permet d'assurer un repas 7 jours sur 7 aux personnes inscrites au service et habitant sur le territoire de la CdC.

Il s'agit, à la fois de livrer un repas, et de permettre aux personnes de bénéficier d'un lien et d'une visite durant la journée. L'objectif est de favoriser le maintien des personnes âgées ou malades à leur domicile.

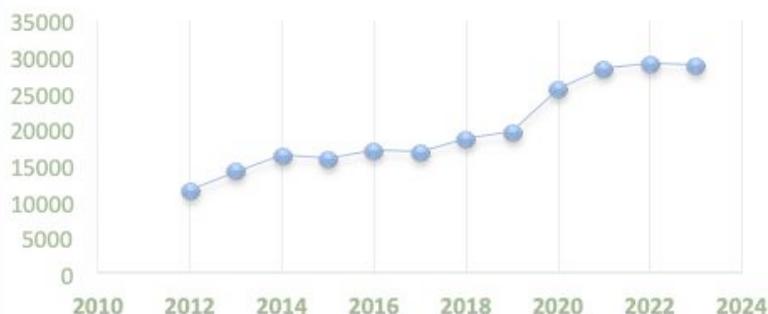
- ▶ Livré à domicile en liaison froide, le repas est complet, à réchauffer et conditionné en barquettes jetables. Les menus sont copieux, variés et équilibrés. Des menus spéciaux sont proposés (Noël, Pâques, Chandeleur...).
- ▶ Les livraisons ont lieu sur toutes les communes du territoire.



QUELQUES CHIFFRES CLÉS :

- ➔ **101 bénéficiaires** (effectif constant par rapport à 2022)
- ➔ **28 830 repas** livrés (quasiment semblable à 2022)
- ➔ **8 €** : prix du repas (livraison comprise) depuis le 1^{er} septembre 2021

Evolution nombre repas livrés



À RETENIR

LE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE PERMET :

- ➔ De veiller à l'équilibre alimentaire des personnes âgées en offrant une grande souplesse sur le choix des menus et horaires de livraison.
- ➔ De rompre l'isolement des personnes âgées : importance du lien social que les personnes âgées entretiennent avec les livreurs.
- ➔ Il est constaté un taux de satisfaction important des bénéficiaires vis-à-vis des repas livrés et plus largement de cette prestation de livraison à domicile (proximité, souplesse, adaptabilité).



12 agents

- 9 policiers
- 2 Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP)
- 1 Assistante administrative



ACTIVITÉS / SERVICES PROPOSÉS

- ➔ Maintien de la sécurité de tous sur les 10 communes du territoire ;
- ➔ Surveillance de terrain par de nombreuses patrouilles, ainsi que par l'exploitation et la gestion du système de vidéosurveillance ;
- ➔ Intervention pour du contrôle urbanisme, gestion des conflits de voisinage, police de l'environnement, respect des règles du code de la route ;
- ➔ Surveillance des habitations dans le cadre des Opérations Tranquillité Vacances ;
- ➔ Police verte et contrôle des dépôts sauvages ;
- ➔ Participation et conseil technique à l'élaboration de certains arrêtés municipaux, notamment en matière de stationnement ;
- ➔ Formation en milieu scolaire des enfants sur le thème de la prévention routière ;
- ➔ Formation en continu sur le maniement des armes (Pistolet à Impulsion Electrique) et sur les nouveaux textes réglementaires et législatifs ;
- ➔ Missions en partenariat avec les services de la Gendarmerie Nationale.





QUELQUES CHIFFRES CLÉS :



1 897 surveillances générales sur l'ensemble du territoire

428 missions de contrôle de la police de route

526 contraventions

11 mises en fourrière



144 captures d'animaux par le Service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal (SACPA)

200 missions dans le cadre de la police de l'urbanisme

146 assistances à personne

96 vacations funéraires

32 personnes suivies dans le cadre du plan social contre l'isolement

47 dépôts sauvages constatés



50 problèmes de nuisance ou bruit de voisinage

3 différends de voisinage

30 dégradations de biens publics ou privés

485 Opérations Tranquillité Vacances

302 actions de surveillance des périmètres scolaires



770 demandes d'intervention

405 mains courantes (faits marquants)

238 rapports d'intervention

28 réquisitions vidéo par la Gendarmerie Nationale



À RETENIR

- La brigade verte composée de 4 agents du service assure d'avril à septembre, une surveillance des pistes DFCl et des gravières en circulant en motos électriques. Ces patrouilles permettent également de nombreuses prises de contact.
- L'application MobiGIP, installée sur les téléphones portables de service permet de signaler les dépôts sauvages en renseignant sur la nature, le volume et le lieu des ces dépôts.
- 13 festivités, organisées par les communes, ont fait l'objet d'une surveillance particulière.
- La police intercommunale a participé à 8 exercices d'évacuation des établissements scolaires (PPMS) et 3 exercices incendie et notamment celui de grande ampleur à Arzac le 14 septembre.
- 406 élèves ont été bénéficiaires de l'Attestation de Première Education à la Route.
- 3 agents sont désormais habilités à interroger les fichiers des immatriculations des véhicules et des permis de conduire. Ces interrogations ne peuvent s'effectuer uniquement que pour identifier l'auteur d'une infraction.



Environnement - Déchets Eau - Assainissement



Agir pour un développement durable du territoire



6 agents

- 1 Chef de service
- 1 Technicien
(absent 6 mois de l'année)
- 1 Agent technique
(absent 6 mois de l'année)
- 1 Agent de quai
- 1 Conseiller du tri
- 1 Assistante
Administrative/accueil
(temps partagé entre le service
Eau/Assainissement et le service
Déchets)

Gestion et prévention des déchets



ACTIVITÉS ET SERVICES PROPOSÉS

→ Gestion :

Dispositifs de pré-collecte
Collecte
Transport
Tri
Traitement des déchets ménagers
Déchèterie (x2)

→ Prévention :

Sensibilisation au tri
Animations scolaires...





QUELQUES CHIFFRES CLÉS :

Concernant le service de gestion et prévention des déchets, les rapports annuels sur le prix et la qualité du service font l'objet d'une délibération dissociée de ce présent rapport d'activité.



À RETENIR

- Mise en œuvre de l'extension des consignes de tri au 1^{er} janvier 2023 :
 - Réalisation de la communication et visuels pour communiquer efficacement auprès des administrés
 - Rencontres avec les élus au sein des conseils municipaux
 - Rencontres avec les services communaux afin de travailler en partenariat



- Construction du centre de TRI sous maîtrise d'ouvrage TRIGIRONDE dont la Communauté de Communes Médoc Estuaire est actionnaire.

Eau et Assainissement



5 agents

- 1 Chef de service
- 1 Adjoint au Chef de service
- 1 Technicien Contrôleur de Travaux
- 1 Technicien Contrôleur SPANC (poste vacant)
- 1 Assistante Administrative/accueil (temps partagé entre le service Eau/Assainissement et le service Déchets)



ACTIVITÉS / SERVICES PROPOSÉS

- ➔ **Eau Potable** : prélèvement, traitement et distribution, exploitation des réseaux et ouvrages confiée à 2 délégataires (SUEZ et VEOLIA)
- ➔ **Assainissement Collectif** : collecte, épuration et élimination des sous-produits ; exploitation des réseaux et ouvrages confiée à 1 délégataire (SUEZ)
- ➔ **Assainissement Non Collectif (SPANC)** : contrôles réglementaires des installations neuves et existantes et conseil aux particuliers, gestion en régie avec contrat de prestations de service
- ➔ **Incendie** : gestion des hydrants alimentés par le réseau d'eau potable (entretien et surveillance), gestion en régie



QUELQUES CHIFFRES CLÉS :



Eau Potable :
7 forages en production
10 stations de traitement ou désinfection
6 réservoirs surélevés
5 bâches semi-enterrées
près de **375 km de réseau**
13 791 abonnés

Assainissement Collectif :
7 stations d'épuration
115 postes de relevage
près de **216 km de réseau**
11 600 abonnés

Assainissement Non Collectif
1 685 installations concernées

Incendie :
412 poteaux, bouches, bâches ou réserves incendie

Concernant les services publics de l'Eau Potable, l'Assainissement Collectif et l'Assainissement Non Collectif, les rapports annuels sur le prix et la qualité du service font l'objet d'une délibération dissociée de ce présent rapport d'activité.



À RETENIR

➤ Ressources Humaines :

- Recrutement nouvelle assistante administrative en août.

➤ Les chantiers majeurs :

- Réaménagement de l'interconnexion du réseau eau potable entre le Pian-Médoc et Arzac et étude pour la création d'une interconnexion entre Ludon-Médoc et Arzac .
- Mise en place d'un bypass pour vidange des lagunes de finition à la station d'épuration du Pian-Médoc.
- Réhabilitation de tronçons de réseau d'assainissement (suite à casses) dans kes lotissements Les Chênes et Le Lac au Pian-Médoc.
- Déviation de 190 m de canalisation d'eau sur la RD209 et petites extensions des réseaux d'eau et d'assainissement Impasse des Graves à Ludon-Médoc.
- Renouvellement des réseaux d'eau et d'assainissement rue Gambetta et rue du Gal du Preuil à Macau.
- Mise en place d'une bâche de lavage à la station d'eau potable de Sainte-Gème à Cussac Fort-Médoc (travaux préparatoires à la réhabilitation du château d'eau).
- Renforcement d'un tronçon de réseau d'eau potable allée de Blanchard à Arzac.
- Renouvellement de 980 m de réseau d'eau potable rue du Port d'Issan à Margaux-Cantenac.
- Réhabilitation du poste de relevage du Mail à Labarde.
- Réhabilitation du poste de relevage de Trémoille à Margaux-Cantenac avec réhabilitation du réseau assainissement avoisinant.
- Poursuite des diagnostics en eau potable et assainissement collectif sur tout le territoire.



Renouvellement réseau eau potable Rue Gambetta Macau



Réhabilitation poste de relevage et réseau assainissement de Trémoille à Margaux-Cantenac



Participer à l'aménagement du territoire



4 agents

- 1 Directeur
- 1 Responsable de service
- 1 Agent polyvalent
- 1 Assistante

Patrimoine et Voirie



ACTIVITÉS / SERVICES PROPOSÉS

Le service maintenance assure la gestion, l'entretien et la maintenance de l'Hôtel Communautaire, des bureaux de l'Ecosite, du Quai de transfert, du CSR, des 4 crèches, des ALSH du Pian, de Ludon et de Macau, des RPE du Pian et de Macau, du Point Info Tourisme et du Poste de Police.

Le service s'occupe également de l'entretien des 66 km de voies communautaires et des 5 Zones d'Activités (Aygue Nègre, Lombardon, Chagneau, Le Luget, Terre de Pont).

Entretien des bâtiments et zones d'activités :

- ▶ Entretien des espaces verts, aménagements
- ▶ Réparations, maintenance de 1er niveau
- ▶ Manutention, logistique, petits bricolages, plomberie, peinture
- ▶ Visites préventives des bâtiments

Voirie :

- ▶ Exécution des travaux d'entretien courant
- ▶ Comptages routiers
- ▶ Signalisation d'urgence
- ▶ Programmation de travaux structurants du Domaine Public Routier
- ▶ Instruction et délivrance des permissions de voirie et accords techniques pour tous les travaux réalisés sur la voirie communautaire.

Véhicules :

- ▶ Gestion des entretiens périodiques des véhicules de l'Hôtel Communautaire
- ▶ Nettoyages et contrôles
- ▶ Petites réparations



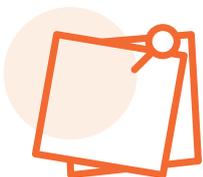
QUELQUES CHIFFRES CLÉS :

Voirie :

- ➔ **20 tonnes** d'enrobés
- ➔ **7 tonnes** de terre végétale
- ➔ **10 tonnes** de calcaire
- ➔ **8 000 €** de dépenses pour réparations sur nids de poule, interventions ponctuelles en régie
- ➔ **32 permissions de voirie** et accords techniques délivrés
- ➔ **60 interventions**

Bâtiment :

- ➔ **7 700 € TTC** pour contrôles réglementaires des installations
- ➔ **46 000 € TTC** pour les contrats d'entretien et maintenance des installations
- ➔ **14 000 € TTC** pour la maintenance et la télésurveillance des systèmes d'alarme intrusion
- ➔ **500 interventions**



À RETENIR

- **Ressources humaines** : Effectif stable depuis novembre 2022.
- **Bâtiments** : Dépenses de 25 800 € TTC en centrales alarmes qui seront installées et gérées en régie en 2024.
- **Voirie** :
250 000 € de dépenses d'entretien et travaux courants des voiries communautaires.
- **Territoire** :
 - Elaboration du Plan Intercommunal Communal de Sauvegarde (PICS) avec les éléments fournis par les communes.
 - Lancement de l'élaboration du DIIRIM (Document d'Information Intercommunal sur les Risques Majeurs).



Tourisme



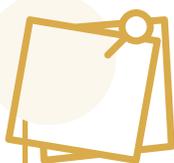
2 agents

► Service Tourisme

- 1 Directrice (65%)
- 1 Apprentie

TOURISME : Toujours en mouvement

Les informations concernant l'activité de Margaux Médoc Tourisme sont consultables dans un rapport d'activité dédié et transmis sur simple demande à infotourisme@medoc-estuaire.fr.



À RETENIR

► **Micro-Folie**

Suite au prêt gracieux de 9 mois du Kit Micro-Folie Mobile par le parc de la Villette en 2022, le service Tourisme a répondu à l'appel à projet de la Préfecture de la Région Nouvelle-Aquitaine pour le déploiement des Micro-Folies en Nouvelle-Aquitaine. Son projet a été retenu et a permis de financer le dispositif dans la limite de 80% des dépenses d'investissement engagées par la collectivité, plafonnée à 30 400 € (HT). Il est précisé qu'une partie des investissements a aussi été réalisée par Margaux Médoc Tourisme (subventionné par le dispositif départemental CAT).

Le service Tourisme et l'Office de Tourisme communautaire permettent la mise en place du fonctionnement suivant :

- Toutes les communes peuvent bénéficier de ce dispositif culturel numérique innovant pendant plusieurs mois par an.
- Un agent communal est formé régulièrement au métier de la médiation culturelle via des stages mis en œuvre en interne.
- Deux agents communaux sont formés au maniement et au montage/démontage des flycases.

Ces agents communaux occupent des fonctions variées au sein de leur collectivité, ont des passions et violons d'ingres très différents ce qui permet d'avoir des programmes riches et variés et des activités ludiques très différentes.

Un séminaire de 3 jours a été réalisé en septembre 2023 pour accueillir l'ensemble des parties prenantes : élus, médiateurs, enseignants, présidents et membres d'associations, en présence des représentants de la Villette.



À RETENIR (SUITE)

Enfin, le transport de la Micro-Folie Mobile est assuré mensuellement par les services techniques de la Communauté de Communes.

› Taxe de séjour :

L'accompagnement se poursuit par les services communautaires et le prestataire au service de l'ensemble des hébergeurs. Il est rappelé que la collectivité collecte pour le compte du Département et de son Office de Tourisme Margaux Médoc Tourisme. L'ensemble des actions de promotion comme le poste de chargée de promotion et de communication de Margaux Médoc Tourisme sont financées par le versement de la taxe de séjour.

› Aménagement du territoire :

- Une nouvelle boucle itinérante labellisée « Iconiques à vélo » de 25,5 km depuis la gare de Moulis-en-Médoc fait la part belle aux points d'intérêt du nord du territoire à savoir : Fort-Médoc, Eglise Saint-Seurin, Château de Lamarque, Château Lamothe Bergeron... Un travail réalisé en étroite collaboration avec les services randonnées de Gironde Tourisme.

➔ Découvrir l'itinéraire :

<https://www.gironde-tourisme.com/itineraires/iconiques-a-velo-le-fort-medoc/>

- Un nouvel itinéraire « Le Chemin d'Amadour » traverse notre territoire :

Le voyage proposé avec ce chemin s'inspire de la légende d'Amadour et de Véronique et retrace cette randonnée pédestre, longue de 500 km entièrement balisés qui traverse les départements du Lot, de la Dordogne, du Lot-et-Garonne et de la Gironde. Le tracé est divisé en 21 étapes, s'allongeant chacune entre 11 et 32 km. Le chemin fait découvrir un patrimoine naturel et bâti somptueux, en sillonnant entre autres des sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO, l'estuaire de la Gironde, deux parcs naturels régionaux, des vignobles ou encore des villages nommés « Plus beaux villages de France » / « Bastides typiques du Sud-Ouest ».

Ce tracé permet également de découvrir les paysages girondins en balayant le territoire d'ouest à l'est, alors que l'ensemble des itinéraires tels que les voies de Compostelle sont orientées nord - sud.

Ce travail a été réalisé en étroite collaboration avec les services randonnées de Gironde Tourisme et la Fédération Départementale de la Randonnée Pédestre de Gironde.

➔ Découvrir l'itinéraire : www.chemin-amadour.fr/

Développement économique



1 agent

- 1 Chargé de mission développement économique



ACTIVITÉS / SERVICES PROPOSÉS

→ Schéma de Développement Economique

- Suite à sa finalisation fin 2022, la déclinaison du Schéma de Développement Economique se met en place progressivement sur le territoire.
- Dans le cadre notamment du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) imposé par la loi Climat et Résilience, des réflexions sur les derniers fonciers économiques sont engagées.
- Un travail d'accompagnement des TPE du territoire, en partenariat avec l'Etat (DDETS), la Région Nouvelle-Aquitaine et les Communautés de Communes du Médoc est lancé. L'objectif est l'organisation de bilans conseil personnalisés et un soutien à l'investissement productif des entreprises sur la période 2024 – 2027 au travers des dispositifs Action Collective de Proximité (ACP) et Action de Développement de l'Emploi et des Compétences (ADEC).
- Sur le volet commerce local, la Communauté de Communes vient en appui auprès des communes du territoire pour de l'ingénierie. Des rencontres individuelles avec les différents maires ont permis de dresser un premier état de l'existant.

→ Le foncier économique :

- Quatre ventes ont été finalisées cette année :
 - ZAE* de l'Aygue Nègre à Ludon-Médoc : 1 302 m² pour des activités de fabrication de jet ski + 944 m² pour des activités de paysagiste / entretien espaces
 - ZAE* du Cartillon à Lamarque : 4 830 m² pour des activités prestations en viticulture et de la formation à destination des ouvriers viticoles et 2 406 m² pour des activités d'interventions professionnelles sur des installations électriques.
- Nouveaux aménagements à venir sur la ZAE* de Chagneau à Arsac : Suite à la réalisation de la déviation du Taillan-Médoc, la Communauté de Communes, en coordination avec la mairie d'Arsac, a démarché certains propriétaires pour améliorer la voirie de la ZAE*. Des négociations sont ainsi en cours afin d'acquérir la surface nécessaire à la requalification de certains espaces, notamment entre l'allée du Comte et la nouvelle déviation.

→ Animation économique :

- Mise en place de réunions d'information sur les ZAE* pour sensibiliser aux dernières consignes de tri, et sur l'actualité de l'environnement proche des entreprises (travaux à venir, problématiques rencontrées ...).
- Participation de la Communauté de Communes au Salon SESAM, organisé par le Club des Entrepreneurs du Médoc.

*ZAE : Zone d'activité économique.



À RETENIR

- Un renforcement de la compétence Développement Economique suite à la déclinaison du Schéma de Développement Economique.
- De nouvelles actions pour soutenir les entreprises dans leur quotidien et leur développement (dispositifs économiques à venir, études de nouveaux fonciers économiques ...).
- Des actions économiques à destination des activités de centre bourg.



Accueil téléphonique

Lundi au vendredi :
8h30 – 12h / 13h – 17h
(vendredi : 16h)

Accueil visiteurs

Lundi au vendredi :
8h30 – 12h
(Fermé les après-midi)



26 rue de l'Abbé Frémont
33460 ARSAC
05 57 88 08 08
contact@medoc-estuaire.fr
www.cc-medoc-estuaire.fr